



## INFORMATIONS ET PROCÉDURES DE CAMP DE JOUR – 2024

---

Bonjour, voici un guide avec toutes les informations relatives au camp de jour des Loisirs Sophie-Barat été 2024.

Nous vous demandons d'en faire la lecture avec une attention particulière.

### **Quelles seront les nouvelles modalités du camp de jour 2024 :**

Voici quelques changements qui seront en vigueur cet été :

- Le calendrier de l'offre de service sera de 8 semaines, soit du 25 juin au 16 août, aux deux points de service, soit à Sophie-Barat 1239 Gouin Est et à St-Isaac-Jogues, 1322 rue Chabanel est ;
- Les heures d'ouverture du camp de jour seront de 9h00 à 15h30;

**AUCUN ENFANT NE SERA ACCEPTÉ AU CAMP APRÈS 09H15**

- Les heures d'ouverture du service de garde (SDG) seront de 07h00 à 09h00 le matin et de 15h30 à 18h00 le soir. Un **frais sera appliqué dès 15h30** pour les enfants qui ne sont pas au SDG et à compter de 18h01 en cas de retard d'un parent. Le paiement doit se faire la journée même en argent comptant lors de l'arrivée du parent (15\$ si retard entre 15h31 à 15h46, 15\$ supplémentaire entre 15h47 à 16h02...

Un frais de retard de 20\$ si vous avez retard entre 18h01 à 18h16, 20 \$ supplémentaire de 18h17 à 18h32... )

## **Quelles seront les nouvelles dispositions de la programmation ?**

Plusieurs changements et confirmations restent à faire, toutefois les ratios suggérés par l'ACQ (Association des Camps du Québec) :

- Les ratios d'encadrement seront :
  - 1 animateur pour 15 enfants (nous essayerons d'être en dessous des ratios suggérés)
- Des déplacements en transport en commun pourront être effectués pour certaines activités;
- Nous pourrions fréquenter les piscines, les pataugeoires et les jeux d'eau publics. Des tests de nage seront faits par l'équipe de sauveteurs (sécurité des enfants);
- La majorité des "grandes sorties" annoncées se feront sur le site de Sophie-Barat ou St-Isaac-Jogues, mais certaines d'entre-elles se feront sur des sites extérieurs. (Voir la programmation qui sera dévoilée lors de la rencontre de parents en mode virtuel).

## Quelles seront les mesures de sécurité au camp de jour 2024 ?

Tel que mentionné, nous devons mettre en place et respecter plusieurs obligations exigées par l'INSPQ et la CNESST, afin de veiller à la sécurité de nos employés et des enfants que nous accueillerons pendant le camp de jour estival. Toutefois, nous tenons à mentionner que la décision d'offrir un camp de jour a été basée sur l'importance de pouvoir le faire dans un contexte qui reste agréable, sécuritaire et amusant pour les enfants et leurs animateurs.

- **Pour rencontrer la coordination et/ou la direction, vous devrez faire une demande de rendez-vous par courriel ou par téléphone 514-872-1015, ou encore via le cellulaire des loisirs au 514-770-1015 ;**
- Pour toutes questions, modifications d'inscriptions ou remboursements, vous devrez faire votre demande via courriel à: [infos@loisirssophiebarat.ca](mailto:infos@loisirssophiebarat.ca) ;
- L'admission des enfants au camp de jour Loisirs Sophie-Barat devra se faire via la porte du 1201 Gouin Est ou via le site St-Isaac-Jogues au 1322 rue Chabanel Est (selon votre inscription) si votre enfant n'est pas au service de garde, l'accueil se fera dans le parc adjacent (Parc Berthe-Louard)

# Règlements Camp de jour LSB

## À apporter tous les jours au camp :

- Lunch identifié à son nom et certains vêtements ;
- Un maillot de bain et une serviette dans le sac de l'enfant;
- Prévoir un lunch froid ou avec un thermos (pas d'accès au micro-onde) ;
- Prévoir « Ice Pack ». Les contenants de verre sont interdits afin d'éviter les accidents ;
- Une ou deux collations pour le matin et une ou deux pour l'après-midi devront être prévues ;
- Chocolat, chips, bonbons, boissons gazeuses et autres friandises sont déconseillés ;

\*À noter : Nous aurons parmi nos campeurs des enfants présentant des allergies sévères aux noix et aux arachides. Nous demandons votre collaboration afin d'éviter tout risque de contact avec ces produits qui pourraient mener à une crise importante mettant en danger la vie de ces enfants.

-Prévoir des vêtements adaptés à la météo.

### **Fin d'impôt :**

Les frais de garde, étant déductibles d'impôt (relevé 24), seront acheminés par courriel avec la base de données Amilia au mois de février 2024. **Il est de votre entière responsabilité de vérifier toutes les informations nécessaires dans votre compte-client sur AMILIA dès votre inscription au camp de jour, principalement l'identification d'un tuteur légal sur chacune des fiches d'enfants.**

**Aucun rappel ne sera fait lorsque nous ferons les relevés-24.**

### **Absence :**

Les parents utilisateurs doivent téléphoner le matin 514-872-1015, ou 514-770-1015, pour signaler l'absence de leur enfant au camp de jour. Il n'y a pas de crédit pour les jours où l'enfant est absent.

### **Médicaments :**

Aucun médicament ne peut être administré à un enfant sans l'autorisation écrite des parents et sans être prescrit par un médecin. À cet effet, un formulaire est obligatoirement rempli par les parents.

### **Suspension et renvoi :**

La direction du camp de jour se réserve le droit de retirer un enfant définitivement et sans délai si la situation l'exige.

La direction du camp se réserve le droit de rembourser ou non les montants déjà payés pour un enfant évincé.

Voici spécifiquement des comportements qui seraient susceptibles de provoquer un renvoi :

- Violence ;
- Conduite inacceptable ;
- Impolitesse répétée ;
- Sortie du camp sans permission ;
- Langage vulgaire ou inacceptable ;
- Ne participe pas ;
- Lancement d'objets ;

• Objets interdits (iPod, jeux vidéos) ; • Morsure à autrui ; • Refus d'obéir aux consignes ; • Bris de matériel

Le code de vie du camp a été mis en place afin que chaque enfant soit sensibilisé au respect de son environnement et que le camp de jour se déroule dans une atmosphère sécuritaire, surtout cet été.

Advenant le cas où ces règlements ne seraient pas respectés, les mesures suivantes seront appliquées :

- 1- Avertissement verbal ;
- 2- Avertissement écrit + rencontre ;
- 3- Rencontre avec les parents ;
- 4- Expulsion définitive.

La direction des Loisirs Sophie-Barat se réserve le droit de suspendre ou d'expulser un enfant sans préavis selon la faute, et ce, sans remboursement.

# Bon été 2024